



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC - APPEL D'OFFRES

PROJET : Réfection des rues Sainte-Anne et Saint-Joseph

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : **AO-532372202102**

La municipalité de Champlain requiert des soumissions pour la réalisation des travaux de réfection des rues Sainte-Anne et Saint-Joseph. Les travaux incluent, sans toutefois s'y limiter, la réfection des rues comportant l'enlèvement du pavage existant, le remplacement des services d'égouts et d'aqueduc, une réfection de la structure de rue, ainsi que le remplacement de l'émissaire pluvial par forage, et tous autres travaux connexes. Des travaux sont prévus dans l'emprise du ministère des Transports et de la Mobilité Durable.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention des subventions, au financement de la Municipalité, à l'obtention des autorisations requises (si nécessaire; règlement d'emprunt, etc.) et à l'obtention d'entente de servitudes pour l'installation de conduites souterraines. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des Soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

Date d'ouverture des soumissions : « 17 juin 2024 à 11h00 »

Lieu du dépôt des soumissions : 819, rue Notre-Dame, Champlain, (Québec), GOX 1C0.

Sont admissibles à soumissionner au présent appel d'offres les Soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité dans le cadre du présent appel d'offres, soit l'Accord Québec-Ontario (ACCQO) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Les Soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Donné à la Municipalité de Champlain, le 22 mai 2024.

**Donald Brideau,**  
Directeur général, greffier-trésorier  
Municipalité de Champlain